



openbaar ministerie
ministère public

**Parket bij het hof van beroep
te Brussel**

**Parquet près la cour d'appel
de Bruxelles**

**Auditoraat-generaal bij het
arbeidshof te Brussel**

**Auditorat général près la
cour du travail de Bruxelles**

Plechtige openingszitting van het arbeidshof te Brussel

2 september 2022

Rede uitgesproken door procureur-generaal Johan Delmulle

Audience solennelle de rentrée de la cour du travail de Bruxelles

2 septembre 2022

Discours prononcé par le procureur général Johan Delmulle

Mijnheer de Eerste Voorzitter, ik neem opnieuw het woord om te voldoen aan de bepalingen van het artikel 345 van het Gerechtelijk Wetboek teneinde bij de aanvang van het nieuw gerechtelijk jaar, u mede te delen hoe binnen ons rechtsgebied recht werd gesproken.

Door de hoven en rechtbanken, evenals door de parketten en auditoraten, wordt jaarlijks een gedetailleerd werkingsverslag opgesteld voor het voorbije burgerlijk jaar, zodat ik er niet meer toe gehouden ben een ellenlange opsomming van cijfers en percentages te geven.

Ik zal mijn uiteenzetting dan ook beperken tot het verstrekken van enige relevante informatie met betrekking tot de werking van de arbeidsrechtbanken en de arbeidsauditoraten behorende tot ons rechtsgebied. Tevens zal ik ook even terugblikken op de werkzaamheden van het arbeidshof en het auditoraat-generaal.

En 2021, Le nombre d'affaires civiles et pénales enregistrées dans les auditorats du travail a connu une augmentation générale. Cette augmentation s'inscrit dans les deux contentieux avec une prédominance pour les affaires civiles (sauf à Leuven où la hausse s'inscrit uniquement pour les dossiers civils.)

Je commencerai par vous décrire les principales tendances qui se sont dégagées des activités de l'auditorat du travail de Bruxelles.

L'auditorat du travail compte 12 magistrats francophones sur un cadre de 15 au 31 décembre 2021. Du côté néerlandophone, une nouvelle magistrate est entrée en fonction en avril 2021. Il reste une place à pourvoir sur un cadre de 3 magistrats néerlandophones.

En 2021, l'auditorat du travail de Bruxelles a reçu 6.331 nouvelles affaires, toutes matières et les 2 rôles linguistiques confondus. Ceci représente une augmentation de près de 9 % par rapport à 2020.

L'auditorat du travail a poursuivi en 2021 le développement du « numérique ». Des boîtes fonctionnelles ont été ouvertes pour toutes les matières. Ceci facilite d'une part, la communication entre les membres du personnel chargés des contentieux concernés et d'autre part, offre à l'expéditeur la garantie que son mail sera traité par la cellule compétente.

Le 15 décembre 2021, l'auditorat du travail de Bruxelles a procédé à une audience « paperless » en utilisant uniquement le dossier digitalisé. Cet essai devrait être renouvelé en 2022.

L'auditorat du travail a rendu 3.544 avis, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2020.

Au niveau du tribunal du travail francophone, le rapport de fonctionnement mentionne une occupation effective du cadre de 81 % compte tenu des délégations et des absences pour raisons médicales.

Il a enregistré 6.214 nouvelles affaires en 2021, soit une légère diminution de 4 % par rapport à 2020. Il a prononcé 6.161 jugements et ordonnances, avec seulement 0,2 % des décisions à plus de trois mois. Ceci est remarquable et mérite d'être souligné.

Comme l'année précédente, il convient de relever le nombre très élevé de procédures sur requête unilatérale (922 dossiers) essentiellement liées à la problématique de l'accueil des demandeurs d'asile.

Le nombre d'audiences civiles communicables a diminué de 6 % en 2021, (442 audiences pour 472 en 2020).

Wat de Nederlandstalige arbeidsrechtbank betreft, vermeldt het werkingsverslag een effectieve kaderbezetting van 79 %, waarbij rekening werd gehouden met het ziekteverzuim.

Er werden in 2021 1.915 nieuwe zaken geregistreerd (aantal zaken van Halle-Vilvoorde + Brussel), ofwel een lichte daling van 4 % ten opzichte van 2020.

Op een totaal van 1.930 vonnissen in 2021 werden er 86 % binnen de maand en 13 % binnen de twee maanden uitgesproken.

Au niveau pénal, l'auditorat du travail a ouvert 2.693 dossiers francophones, dont 33 dossiers « tachygraphe », soit une augmentation de 6,7 % par rapport à 2020.

L'auditorat du travail de Bruxelles continue à mettre le focus sur les dossiers concernant des faits de traite des êtres humains, notamment dans le secteur des ongleries où le phénomène d'exploitation de jeunes vietnamiens reste très préoccupant. Une nouvelle dynamique dans la collaboration entre les différents intervenants en matière de TEH a été mise en place à l'initiative de l'auditorat du travail de Bruxelles en 2021.

Il a également ouvert 729 dossiers néerlandophones, dont 31 dossiers « tachygraphe », soit une augmentation de 5 % par rapport à 2020.

En 2021, l'auditorat du travail a formulé 128 propositions de transaction dans les dossiers francophones de droit pénal social, soit une augmentation de 109 % par rapport à 2020, pour un montant total de € 654.671,52. Cette augmentation substantielle s'explique par les dossiers corona.

L'activité de la chambre du conseil du tribunal francophone de première instance de Bruxelles a été fort importante dans les dossiers de l'auditorat du travail, notamment en raison de la mise en détention de différents prévenus dans 3 importants dossiers de dumping social et/ou de fraude sociale grave et organisée. L'année 2021 a également vu la mise en place, à mon initiative, d'une commission de pondération des dossiers ECOFIN - FISC - SOC confiés par le parquet de Bruxelles, l'auditorat du travail de Bruxelles, le parquet fédéral et les juges d'instruction aux DR4 et DR5 de la PJF. Un représentant de l'auditorat du travail siège dans cette commission de pondération. Ceci devrait permettre un meilleur traitement des dossiers importants de dumping social et/ou de fraude sociale grave et organisée. Je reviendrai très certainement sur ce point lors de la rentrée de 2023.

L'activité pénale néerlandophone de l'auditorat du travail a connu une progression significative en 2021.

Le taux de poursuite devant le tribunal correctionnel néerlandophone a en effet augmenté de 116 % par rapport à 2020.

Le renforcement du cadre néerlandophone en 2021 a également permis de relancer une politique de transaction pénale.

Enfin, il faut souligner la poursuite de l'investissement dans le numérique puisque tous les dossiers de l'auditorat du travail de Bruxelles ayant fait l'objet d'une citation en 2021 ont été scannés via l'application just scan.

Wat is nu de stand van zaken met betrekking tot de bedrijvigheid in de arbeidsrechtbank en het arbeidsauditoraat te Leuven?

Het arbeidsauditoraat te Leuven telt op 31 december 2021 3 magistraten, ofwel een effectieve kaderbezetting van 99,8 %, waarbij rekening werd gehouden met het ziekteverzuim.

De effectieve bezettingsgraad van het administratief personeel bedraagt 67 %, waarbij rekening werd gehouden met het ziekteverzuim.

De arbeidsrechtbank te Leuven heeft 1.678 vonnissen en 2.172 beschikkingen uitgesproken.

Er werden aan het arbeidsauditoraat 442 burgerlijke zaken meegedeeld. Dat is een stijging van 10 % ten opzichte van 2020.

De arbeidsauditeur wijst op de impact van de coviduitkering op de betwistingen inzake werkloosheid en inzake zelfstandigen.

In 2021 heeft het arbeidsauditoraat 450 adviezen verleend.

Het arbeidsauditoraat heeft in 2021 verder stappen gezet in de digitalisering van de dossiers, met name door het gebruik van “interactieve inventarissen” waarmee de stukken gemakkelijker kunnen worden geraadpleegd. Die manier van werken vindt stilaan ingang in de uitwisselingen met de socialezekerheidsinstellingen en de advocaten.

Het arbeidsauditoraat heeft 747 nieuwe strafdossiers geopend, wat een aanzienlijke daling van 25 % betekent. De arbeidsauditeur wijst in haar verslag op de neveneffecten van de covidcrisis.

Het arbeidsauditoraat heeft 69 minnelijke schikkingen voorgesteld, waarvan 15 inzake tachografen, voor een totaalbedrag van € 123.508,84.

Les activités du tribunal du Brabant Wallon et de l'auditorat du travail du Brabant wallon vont maintenant retenir mon attention.

Au niveau du cadre des magistrats, l'auditorat du travail du Brabant wallon a connu un taux d'occupation effective de 69 %, compte tenu des absences pour raisons médicales et d'un cadre incomplet durant l'année 2021. Il bénéficie cependant de la présence d'une juriste statutaire depuis 2020.

Jusqu'au 30 juin 2021, l'auditorat du travail a pu compter sur le soutien de Monsieur l'avocat général Henri Funck, temporairement délégué pour exercer les missions civiles d'un substitut de l'auditeur du travail.

L'année 2021 a aussi vu l'arrivée d'un nouvel auditeur du travail en la personne de Monsieur Gautier Pijcke.

Le taux d'occupation effective du personnel administratif est de 73 %, compte tenu des absences pour raisons médicales et d'un cadre incomplet.

Pour des raisons de sécurité liées à l'épidémie de COVID, les audiences de sécurité sociale de la division de Wavre se tenaient à Nivelles. A partir du mois d'octobre 2021, ces audiences ont repris à Wavre.

Sur le plan civil, la courbe descendante du contentieux soumis au tribunal du travail et constatée les années précédentes a pris fin en 2021. Le nombre de dossiers ouverts par le tribunal du travail se chiffre à 1.203 dossiers, soit une légère augmentation de 3 % par rapport à 2020.

Au civil, l'auditorat du travail a pris en communication 465 dossiers, respectivement 194 dossiers pour la division de Nivelles et 271 dossiers pour la division de Wavre. Ceci représente une augmentation de 15 %.

Il a rendu 511 avis en 2021.

Sur le plan pénal, l'auditorat du travail a ouvert 939 nouveaux dossiers, dont 22 dossiers « tachygraphes », soit une augmentation de 6 % par rapport à 2020.

L'auditorat du travail a notamment ouvert un important dossier de fraude au droit passerelle COVID portant sur près d'un million d'euros d'actifs illégaux. L'enquête a été confiée à la PJF et à l'INASTI.

Le montant des transactions pénales proposées est de € 157.140 en 2021.

L'auditorat du travail a siégé dans 3 audiences du tribunal de police, 13 audiences du tribunal correctionnel et 11 audiences de la chambre du conseil.

Plusieurs dossiers importants de fraude sociale grave et organisée mettant en lumière des structures de type « négriers de la construction » ont connu des développements ou leur épilogue en 2021.

En outre, l'analyse des dossiers toujours en information au 31 décembre 2021 démontre que 68 % des dossiers sont ouverts depuis moins de 18 mois, soit 7 % de plus qu'en 2020. Ceci mérite d'être souligné.

Le dossier pénal « full électronique » fonctionne maintenant complètement pour tous les dossiers pénaux, en ce compris les dossiers classés sans suite ou renvoyés aux amendes administratives. Toutes les affaires ainsi que les apostilles et demandes d'enquête sont transmises par voie électronique, tant vis-à-vis des services de police que des services d'inspection.

De bedrijvigheid in het arbeidsauditoraat te Halle-Vilvoorde

Volgens de arbeidsauditeur kan het jaar 2021 gezien worden als een transitiejaar voor het arbeidsauditoraat van Halle-Vilvoorde. Het voordien

sterk uitgedunde korps werd stilaan versterkt. Er werd hard gewerkt aan transparantie en organisatie. Een aanvang werd gemaakt met de structurering van de strafsectie en van de burgerlijke sectie, die in 2022 werd verder gezet.

Het arbeidsauditoraat van Halle-Vilvoorde telt op 31 december 2021 3 magistraten op een kader van 4 magistraten, ofwel een effectieve bezettingsgraad van 68 %, waarbij rekening werd gehouden met het ziekteverzuim en een onvolledig kader in 2021. Het arbeidsauditoraat kon tijdens een groot deel van 2021 rekenen op een bijkomende jurist.

Wat burgerlijke zaken betreft, heeft het arbeidsauditoraat 440 nieuwe dossiers geopend, ofwel een stijging met 31 % ten opzichte van 2020.

Het arbeidsauditoraat heeft in 70 zittingen gezeteld en heeft 463 adviezen verleend.

Op het vlak van de digitalisering van de burgerlijke dossiers kan worden gesteld dat het systeem van e-deposit intussen volledig is ingeburgerd bij de teamleden van de burgerlijke sectie. De partijen worden aangemoedigd om hiervan gebruik te maken.

Op dit ogenblik kan de arbeidsrechtbank werken met volledig digitale dossiers.

Wat de strafzaken betreft, heeft het arbeidsauditoraat de manier van werken gewijzigd, wat nu toelaat om grotere dossiers voor de correctionele rechtbank te brengen en om nieuwe dossiers inzake sociale dumping en/of ernstige en georganiseerde sociale fraude te openen die werden behandeld in de pool sociale fraude, waarover ik het eerder al had.

Tussen april 2021 en april 2022 was er maar één tweetalige Franstalige magistraat, die deeltijds werd gedetacheerd. Er werden in 2021 85 Franstalige dossiers geopend.

Het arbeidsauditoraat te Halle-Vivoorde heeft in 2021 1.243 dossiers geopend, ofwel 16 % meer dan in het jaar 2020. Er werden 29 vonnissen uitgesproken door de correctionele rechtbank, wat een stijging van 45 % ten opzichte van 2020 betekent.

Je termine maintenant par la description des principales tendances qui se sont dégagées des activités respectives de la cour du travail et de l'auditorat général.

A. Betreffende het arbeidshof

De effectieve bezettingsgraad van de magistraten bij het arbeidshof, zoals vermeld in het werkingsverslag van uw hof, bedraagt voor het jaar 2021 84 %. Het arbeidshof heeft in 2021 een nieuwe raadsheer verwelkomd die voordien bij het hof gedelegeerd was. De bezettingsgraad bedroeg evenwel 90 % in 2020. De toestand blijft dus ingewikkeld, ondanks alle stappen die uw hof heeft ondernomen om het kader te versterken. Ook voor de bezetting van het administratief personeel lijkt de situatie gespannen te zijn.

Die twee elementen leiden ertoe, zoals u het reeds aanhaalde, Mijnheer de eerste voorzitter, dat de gerechtelijke achterstand van het arbeidshof onmogelijk doeltreffend kan worden aangepakt. Die achterstand en de lange procedures die daar, ongeacht de materie, het gevolg van zijn, lijken jammer genoeg enkel wie bij het gerechtelijk proces betrokken is te verontrusten. Het valt te vrezen dat die situatie zal blijven duren tot het kader van het arbeidshof wordt herzien en integraal gevuld.

Niettegenstaande die moeilijke situatie lijkt het me wel belangrijk om de volgende punten onder de aandacht te brengen:

- Ten eerste: het aantal uitgesproken arresten per raadsheer bij het arbeidshof te Brussel is een van de betere van het land.
- Ten tweede: 74,5 % van de arresten worden binnen een termijn van twee maanden uitgesproken, wat binnen de huidige context een huzarenstuk is.
- Ten derde: de uitstekende verstandhouding en samenwerking tussen de magistraten en het administratief personeel van het auditoraat-generaal en de magistraten en het administratief personeel van het arbeidshof.
- Ten vierde: het aantal nieuwe dossiers dat in 2021 werd ingediend ligt lager dan in 2019. Er wordt een daling van het aantal betwistingen met 7,6 % vastgesteld. Dit zou een stabiliserende factor moeten vormen, aangezien er ook in 2020 een daling van het aantal nieuwe dossiers werd opgetekend (- 11 % ten opzichte van 2019).
- En tot slot een laatste punt: de toevoeging van een bijkomende zitting van de 8^{ste} kamer, elke 4^{de} maandag van de maand, vanaf september 2022. De nieuwe zitting is bedoeld om de korte weg die werd opgestart in de inleidende zittingen te verlichten. Het toont nog maar eens aan hoezeer het hof bereid is om oplossingen te blijven zoeken.

B. Concernant l'auditorat général

Au niveau du cadre des magistrats, l'arrivée d'un nouveau substitut général en avril 2021, via le régime des post mandats des chefs de corps, a permis un taux d'occupation effective de 113 %. Un second magistrat, qui était déléguée depuis septembre 2020, a rejoint également le cadre de l'AGT en juin 2021.

Ce cadre en surnombre doit cependant être nuancé pour les raisons suivantes :

- Un magistrat est absent pour raisons médicales depuis le 16 décembre 2021 ;
- Un magistrat a quitté ses fonctions le 31 août 2022.

Au niveau du cadre du personnel administratif de l'auditorat général, le taux d'occupation effective a été de 84,5 %. C'est une amélioration par rapport à l'année 2020, où il était de 75,5 %.

Il est à noter que si les mesures COVID ont été levées durant l'année 2021, le télétravail est resté dans les mœurs, puisque depuis le 1 septembre 2021,

chaque travailleur, en ce compris les magistrats, a la possibilité de pouvoir faire deux jours de télétravail par semaine.

En matière civile, les magistrats de l'auditorat général ont pris en communication 462 dossiers, soit 348 dossiers francophones et 114 dossiers néerlandophones. Il s'agit d'une augmentation significative par rapport à 2020 (+ 45 %). Certes, l'année 2020 a été pour le moins particulière en raison de la crise COVID. Si je fais la comparaison avec l'année 2019, je constate une augmentation de 1 % du nombre de dossiers pris en communication.

Les magistrats de l'auditorat général ont rendu 581 avis, soit 427 avis dans les dossiers francophones et 114 dans les dossiers néerlandophones. C'est également une augmentation de 8 % par rapport à l'année 2019.

Enfin, ils ont siégé dans 189 audiences, soit 133 audiences francophones et 56 audiences néerlandophones. Par rapport à 2019, il s'agit d'une augmentation de 14 %.

En matière pénale, je ferai une distinction entre les activités des magistrats de l'auditorat général devant les 11^{ème} et 15^{ème} chambres de la cour d'appel de Bruxelles et celles devant la chambre des mises en accusation qui a

connu une augmentation significative en 2021, notamment en ce qui concerne les dossiers de détention préventive. Avant d'examiner ces chiffres, j'ouvrirai une petite parenthèse pour remercier les magistrats de la cour du travail et très certainement les conseillers suppléants dans les 2 rôles linguistiques qui ont accepté de continuer à siéger dans les audiences correctionnelles et ainsi permettre l'exercice de l'action publique par mon Office.

En 2021, le nombre de nouvelles affaires pénales est de 40 dossiers, soit 16 nouveaux dossiers francophones et 24 nouveaux dossiers néerlandophones. Il s'agit d'une diminution de 32 % par rapport à 2019 principalement du côté francophone.

En 2021, il y a eu 31 audiences correctionnelles, soit 21 audiences francophones et 10 audiences néerlandophones. C'est une augmentation de 50 % du nombre d'audiences francophones par rapport à 2019. Cette augmentation significative s'explique par le fait que depuis mars 2020, la 11^{ème} chambre francophone de la cour d'appel connaît deux audiences de droit pénal social toutes les 6 semaines, alors que la 15^{ème} chambre néerlandophone de la cour d'appel est restée avec une audience mensuelle.

Il en résulte que le nombre d'affaires pendantes au 31 décembre 2021 a ainsi connu une diminution significative de 30 % par rapport au nombre d'affaires pendantes au 31 décembre 2019.

Au niveau de la chambre des mises en accusation, l'activité de l'auditorat général a été beaucoup plus importante en 2021, notamment au niveau des dossiers de détention préventive. Ainsi, l'auditorat général a connu 20 dossiers de détention préventive exclusivement francophones, ce qui représente une augmentation de 150 % par rapport à 2019. Cette augmentation – plus que significative – traduit peut-être un plus grand intérêt des juges d'instruction pour les matières de droit pénal social mais reflète très certainement une meilleure sélection des dossiers à mettre à l'instruction par les auditorats du travail francophones du ressort.

Pour les autres activités devant la CMA, hors réhabilitation, les chiffres sont plus ou moins similaires à ceux de l'année 2019.

Enfin, l'auditorat général gère via un système de double délégation tous les dossiers de réhabilitation du ressort à l'exception des dossiers de Leuven dans la phase préparatoire. En 2021, le nombre de nouveaux dossiers de réhabilitation traité par l'auditorat général est de 489 dossiers. Il était de 420

dossiers en 2020. En 2021, les chambres des mises en accusation francophone et néerlandophone ont statué dans 390 dossiers.

Avant de vous rendre la parole, Monsieur le premier président, je souhaiterais profiter de la présente assemblée pour rompre une lance en faveur de ce qui me paraît essentiel quand on parle de l'attractivité de la fonction de magistrat. Il s'agit de la question du statut social des magistrats.

Dans son mémorandum du 14 novembre 2019, le Conseil consultatif de la magistrature mentionnait que, suivant une étude du Conseil supérieur de la Justice, la diminution du nombre de candidats magistrats aux examens s'expliquait par la diminution de l'attractivité de la fonction de magistrat.

En mars 2021, le Collège du ministère public s'est prononcé sur les principales orientations relatives à quelques « points clés » qui lui paraissaient devoir présider à l'élaboration d'un statut social des magistrats. A l'initiative du Conseil consultatif de la magistrature, une plateforme de concertation sur le statut social a été mise en place. Cette plateforme

comprend le CCM, la Cour de cassation, le Collège des cours et tribunaux, le Collège du ministère public ainsi que les associations de magistrats. Des propositions ont été formulées par le Conseil consultatif de la magistrature. Je renvoie notamment à son avis d'office du 31 mars 2022. Des réunions se sont tenues avec les représentants du cabinet du ministre de la Justice, sans que cela débouche pour l'instant sur une proposition concrète de texte.

Seule finalement la matière du télétravail a connu une avancée significative pour les magistrats mais il faut bien reconnaître que c'est grâce à la crise COVID et non à une initiative du parlement ou de l'exécutif.

Ce constat est regrettable car je pense qu'une adaptation du statut social, serait un élément fondamental qui permettrait de renforcer l'attractivité de la fonction de magistrat. Ce statut social devrait offrir la possibilité de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée, tout en garantissant l'indépendance des magistrats et la continuité du service public. Espérons que la nouvelle année judiciaire apporte un élément de réponse.

Monsieur le Premier président, je termine mon discours, sans oublier de remercier de tout cœur la magnifique équipe de magistrats, juristes, criminologues, analystes statistiques et collaborateurs administratifs de

l'auditorat général de Bruxelles, ainsi que les auditorats du ressort, pour leur engagement assidu et professionnel pendant l'année écoulée.

Mijnheer de eerste voorzitter, ik vorder dat het aan het Hof behage zijn werkzaamheden voort te zetten. Monsieur le Premier président, je requiers qu'il plaise à la Cour de bien vouloir poursuivre ses travaux.

Johan Delmulle

Procureur-generaal Brussel

Procureur général Bruxelles